



# Je veux transformer la dette de mon fils en leg

Par **Teil Marie therese**, le **12/04/2017** à **08:03**

Bonjour,

J'aimerais aider mon fils qui est dans une situation financière délicate. Il doit une certaine somme aux créanciers, l'affaire est suivie par un avocat. Pour l'aider dans cet affaire, il me demande de bien vouloir lui prêter une partie de la somme due aux créanciers, ce que je vais faire, et mon fils me fera par retour une reconnaissance de dette. Mais j'aimerais transformer ce prêt en leg qui viendrai en déduction de sa part d'héritage.

Ma questions est la suivante :

j'ai l'intention de faire signer une lettre à mon fils ainsi qu'à ses frères afin, qu'au moment de l'héritage, c'est à dire à mon décès, la somme que je lui lègue soit déduite de sa part et que ses frères reçoivent chacun la même somme que je m'apprête à léguer a mon fils. Est-ce que je peux faire ceci dans une simple lettre en triple exemplaire c'est à dire à chacun de mes fils pour qu'il la conserve jusqu'au moment fatidique ? est ce légal ?  
ou bien dois je faire un papier chez mon notaire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2017** à **08:45**

Bonjour,

Cela s'appelle "une avance sur héritage" et il vaut mieux que cette donation soit faite par devant notaire. Voyez donc votre notaire.

Par **youris**, le **12/04/2017** à **15:09**

Bonjour,

Vous pouvez faire une donation simple devant notaire, cette donation sera rapportable à votre succession.

Consultez un notaire qui saura vous conseiller selon votre situation.

Salutations